



1, place A. Mounié—92160 ANTONY

Tel : 01 42 37 09 41

E-mail : avf@avfantony.com

Web: <http://avfantony.com>

NOTICE D'INFORMATION

Séjour RAQUETTES DE NEIGE (2025-01) (Niveau ***) à SAMOËNS (74340) du samedi 1 février au samedi 8 février 2025

Animateur du séjour : Jean-Claude PICHON

Le séjour est ouvert aux adhérents d'AVF ANTONY, inscrits et participant régulièrement à l'activité de randonnée pédestre, titulaires de la licence FFRP 2024-2025 IRA, à minima.

Nombre de participants : 12 au minimum, 16 au maximum

Date : **du samedi 1 février au samedi 8 février 2025 (7 nuitées)**

Déplacements basés sur l'utilisation des voitures personnelles avec co-voiturage

PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée en raquettes (6 jours de rando avec dénivelées de 500 à 900m chaque jour). En fonction de l'état d'enneigement, des randonnées pédestres classiques pourront y être substituées.

Entraînement à la randonnée en montagne et bonne condition physique sont nécessaires, les participants au séjour s'engagent à participer chaque jour aux activités proposées.

Le séjour débute le samedi 1 février 2025 à 17h, heure à laquelle les participants sont attendus au lieu d'hébergement pour prendre possession des chambres.

Le séjour s'achève le samedi 8 février 2025 à 10h, heure de libération des chambres après le petit déjeuner.

HEBERGEMENT

Village Vacances AEC – Les Becchi – 74340 SAMOËNS - Tél : 04 50 34 46 52

Le séjour est réservé en demi-pension avec fourniture du pique-nique pour le midi, prévue pour 6 déjeuners du dimanche au vendredi.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **715 €** par personne, en chambre double.

Supplément pour chambre individuelle : **65 €** pour le séjour.

Ce prix comprend :

- La ½ pension, du dîner du 1er jour au petit-déjeuner du dernier jour, vin au dîner.
- La fourniture de 6 pique-niques pour les 6 déjeuners, du dimanche au vendredi.
- Chambre avec cabine sanitaires complets, lits faits à l'arrivée, linge de toilette fourni.
- L'accompagnement des randonnées par un Animateur d'AVF ANTONY.
- L'éventuel "pot de convivialité" après rando
- Les taxes de séjour
- Le ménage chambre en fin de séjour

Ce prix ne comprend pas :

- Le voyage, jusqu'à SAMOËNS et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- Le coût de location des raquettes et bâtons
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule (environ 1300 kms y compris aller-retour et trajets sur place). Péages : environ 110 € A/R selon itinéraire.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la

Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 – fax 01 40 35 85 67

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Code APE : 9133⁵ – SIRET : 30358816400044. 1/2

Antony le 13 septembre 2024

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun aux frais du déplacement (trajet A-R et trajets sur place).

Les inscriptions définitives ne seront faites que pour les participants prenant leur voiture ou s'étant mis d'accord avec un chauffeur pour être covoiturés.

PRE-INSCRIPTIONS

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription

*ATTENTION : le nombre de chambres individuelles disponibles est **très limité**.*

Tous les adhérents à l'activité rando recevront par mail la présente notice. Envoi du mail le 14/09/2024 au plus tard.

Ils auront la possibilité de se "préinscrire" à ce séjour à partir du site internet AVF Rando. Un questionnaire sur les habitudes de randonnée devra être rempli.

Début des Pré-inscriptions : 14/09/2024 - Fin des Pré-inscriptions : 21/09/2024.

Priorité sera donnée aux adhérents n'ayant participé à aucun séjour en 2024.

INSCRIPTIONS

Les préinscrits retenus dans la limite des places disponibles et en fonction de la règle de priorité ci-dessus se verront proposer dès le **5/10/2024** un contrat de séjour à signer et à retourner à AVF ANTONY, sous 8 jours, en procédant aux règlements correspondants.

Vous aurez la possibilité de souscrire, au moment de cette inscription, aux assurances facultatives.

REGLEMENTS PAR CARTE BANCAIRE (CB) ou PAR CHEQUE

Par CB : Avant le 13 octobre 2024

Si vous réglez par Carte Bancaire, vous pouvez bénéficier des garanties d'assurances liées à l'utilisation de ce mode de paiement pour des séjours et voyages (et souscrire, ou non, l'assurance spécifique que nous sommes tenus de vous proposer).

En même temps que l'envoi de votre contrat, un mail vous sera adressé, avec un lien vers BilletWeb, vous permettant d'enregistrer, **en une seule fois**, votre engagement à régler le montant total du séjour, **lequel sera prélevé en 2 fois, 30% à l'inscription et le solde le 1 décembre 2024**, à condition que vous sélectionniez le paiement en 2 fois.

Par Chèque (le règlement par carte bancaire est préféré)

Chèque **d'acompte de 215 €** (à joindre au contrat signé que vous nous retournerez), + les primes d'assurance (facultatives) accompagnées du bulletin de souscription des assurances.

Date limite : **13 octobre 2024**

Solde du séjour : **avant le 1 décembre 2024**.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

- Annulation faite, au plus tard, le **1 décembre 2024** : restitution des sommes versées avec une retenue de **50 €** par dossier d'inscription

- Annulation postérieure au **1 décembre 2024** : retenue de 100% du montant total du séjour.

RECOMMANDATIONS

Au-delà de l'équipement de base du randonneur, penser à anorak, pulls, gants, bonnet, lunettes de soleil, crème solaire, chaussures étanches. Location possible de raquettes à Samoens.

En tant que de besoin, une réunion des participants pourra être organisée dans la 1ère quinzaine de janvier 2025.

Amicalement,

Jean-Claude PICHON, Animateur du séjour.

Alain DUPRAT, Responsable tourisme.

Conditions générales de vente et notice assurances consultables à la Permanence AVF ou sur le site AVF <http://avfantony.com> /Activités/ Marche randonnée/ RANDONNEES PEDESTRES/ conditions générales de vente-notice assurance.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 – fax 01 40 35 85 67

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Code APE : 913⁵ – SIRET : 30358816400044. 2/2